

Tulle, le 24 mai 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2011

Secrétariat Général
LB/KP/SC

L'an deux mil onze et le vingt trois mai à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, Mme Christelle COURSAT, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, M. Yves JUIN, M. Jean Louis SOULIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, M. Jean-Louis RATHONIE, Mme Annie BASTIE, M. Jacques VIREFLEAU, M. Yves MEYRIGNAC, Mme Jocelyne BUGÉ – CHASTANET, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, Mme Nicole DUPUY, M. Jean-Michel CLAUDON, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mlle Annabel MAGALHAES, soit 21 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Magali LACHASSAGNE, Mme Pierrette DEZIER, Mme Arlette MARTIN CUEILLE, Mme Marylène DUPUY à partir de 19h30, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE à partir de 20h30

Etaient absents : M. Jacques MARTHON, Mme Laurette SIEGEL à partir de 18h40 : M. Michel CAILLARD, Mme Dominique CARRISASSI-SURGET, Mme Patricia COLIN, M. Raphaël CHAUMEIL

Mademoiselle Annabel MAGALHAES remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 avril 2011

Les élus de l'Opposition considérant que les débats de la séance du 12 avril 2011 n'ont pas été rapportés correctement dans le procès-verbal de séance, quittent la salle du Conseil Municipal.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES ECONOMIQUES-

Rapporteurs : Mesdames Christèle COURSAT et Céline FERNANDEZ

- Rapport d'activités de l'animatrice économique**
- Point d'étape de la DCT**

I -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME –

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

1 - Acquisition d'un terrain sis à l'arrière de la gare de Tulle

Le secteur de la gare de Tulle est actuellement en phase de recomposition, notamment avec la réalisation du pôle intermodal, et la création de nouveaux espaces de convivialité, largement végétalisés.

Ces éléments contribuent à consolider l'attractivité de ce quartier, dont le dynamisme commercial, particulièrement les jours de marché, mérite que l'on accompagne cette mutation d'une offre renforcée en termes de capacités de stationnement.

C'est dans ce but que la Ville de Tulle souhaite acquérir la plateforme située à l'arrière de la Poste, entre les voies ferroviaires et la rue Maurice Caquot, propriété de RFF et la SNCF. En effet, cette parcelle, dont l'accès débouche sur la rue Maurice Caquot, permettrait la réalisation d'un parking de proximité, constituant une réponse appropriée aux besoins exprimés.

Les conditions financières de cette cession foncière sont estimées à 40 000 € pour environ 1600 m² (soit 25€/m²), auxquels se rajoutent les frais de dossier et d'arpentage.

Il est proposé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

APPROUVE à l'unanimité

2 - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du 30 août 2006 relative aux travaux de restauration immobilières, programme n°2, Quartier du Trech à Tulle

Dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement conclue entre la SEMABL et la Ville de Tulle, le 20 juillet 2001 et d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 30 août 2006, de nombreux projets ont été réalisés depuis ces dernières années dans le périmètre de restauration immobilière. Ces projets de restaurations immobilières visent à améliorer l'offre de logements locatifs de qualité dans le cadre d'un aménagement global destiné à mettre en valeur le patrimoine du Centre Ville.

Cependant, certains immeubles ciblés dans la Déclaration d'Utilité Publique n'ont pu être réalisés dans le délai imparti.

Aussi, une demande de prorogation des effets de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux intitulés « Quartier du Trech – Programme de travaux n°2 » doit être demandée au Préfet, afin de poursuivre la restauration immobilière des immeubles mentionnés dans l'arrêté.

Etant précisé que :

- que le contenu de l'arrêté de DUP du 30 août 2006, n'est pas modifié et n'a en aucun cas perdu son caractère d'utilité public. L'objectif étant, que les immeubles ciblés dans l'arrêté de DUP et non encore rénovés, soient restaurés conformément aux prescriptions générales et particulières mentionnées au sein de l'arrêté.
- que les circonstances de fait, tant du point de vue financier et technique, qu'en ce qui concerne l'environnement, n'ont pas changé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une prorogation des effets de la Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, quartier du Trech, programme n°2.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

3 - Approbation d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique relative à l'opération aménagements de voirie de la Ville de Tulle liant la Ville de Tulle et la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze

Dans le but de renforcer la coopération et la solidarité territoriale sur l'espace communautaire, la CCTCC se voit à présent confier la compétence Voirie.

Dans ce cadre, les opérations d'aménagement de voiries en milieu urbain relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages au sens des dispositions de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée :

- La CCTCC, au titre de l'aménagement des voiries communales d'intérêt communautaire.

- La Ville, au titre des aménagements connexes réalisés simultanément avec les travaux de voirie

Dans le cadre d'une mutualisation de moyens, considérant les ressources existantes en matière d'ingénierie au sein des services techniques de la Ville de Tulle, il a été convenu d'organiser la maîtrise d'ouvrage des opérations et de désigner la Ville de Tulle, comme « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

La convention soumise au présent vote, détermine les attributions de chaque maître d'ouvrage et précise les volumes et flux financiers qui seront mis en œuvre pour réaliser des opérations du programme de voirie 2011 de la communauté de communes et les aménagements connexes de la Ville sur le territoire de Tulle.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

4 - Demande de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région pour l'aménagement de locaux de répétitions et d'un logement d'accueil d'artistes en résidence

Aujourd'hui le local de répétition dit « Le Labo » ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité et ne permet pas de réaliser dans des conditions satisfaisantes, une partie importante des missions inscrites dans le cahier des charges des Scènes de Musiques Actuelles à savoir l'accompagnement des pratiques amateurs, semi-professionnelles et professionnelles.

Le risque à court terme serait, si rien n'est fait, de perdre le label SMAC.

De plus, dans cet espace (ancien logement du gardien du camping,) sera créé un logement de résidence d'artistes à partager entre tous les acteurs culturels locaux.

Cette opération devrait bénéficier de financements exceptionnels de la part des partenaires (Drac, Région, Département).

Enfin il est à noter que dans les travaux d'aménagements prévus, un espace d'accueil pourrait être utilisé en période d'ouverture pour assurer l'accueil du camping.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter de la DRAC, de la Région et du Département des subventions aussi élevées que possibles en vue de financement ce projet.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SCOLAIRES –

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

5 - Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et les Jeunesses Musicales de France pour la présentation de spectacles dans les écoles de la Ville

La Délégation locale des Jeunesses Musicales de France organise chaque année des concerts de musique au profit des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Tulle.

Une convention signée en 2001 définissait les procédures selon lesquelles la Ville finançait ces concerts.

Aujourd'hui, afin de faciliter la mise en œuvre par les JMF de ces concerts offerts par la Ville aux élèves des écoles Tullistes, il est proposé de revoir les termes de l'article 6 de la convention.

En effet, pour éviter à l'association de procéder, sur ses fonds propres, à l'avance des dépenses nécessaires à l'organisation de ces concerts, il sera procédé, sur présentation d'un budget prévisionnel, à une avance financière.

La présentation du bilan de l'opération permettra d'effectuer une régularisation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

6 - Approbation, pour régularisation, d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Association des Lendemains Qui Chantent amenée à travailler avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique autour des Musiques d'Aujourd'hui

Le conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle a défini comme priorité de construire des projets pédagogiques en liaison avec les structures de diffusion de la ville de Tulle, principalement « Les 7 Collines », « Les Concerts du Cloître », la SMAC et la médiathèque intercommunale.

Cette priorité s'articule selon un principe général qui consiste à regrouper les artistes invités, les enseignants et les élèves autour d'un sujet artistique donné, si possible avec production scénique des élèves et des enseignants.

Au cours de tout le mois de mai, la SMAC, la médiathèque et le CRD vont s'associer pour présenter un ensemble d'actions autour des « musiques d'aujourd'hui »

Pour ce faire, le CRD propose notamment de passer une convention avec l'Association Des Lendemains Qui Chantent pour l'intervention en master class d'un guitariste de blues américain, David Evans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

7 - Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et une artiste pour la mise en place d'ateliers de danse contemporaine

Le principe est de réunir des élèves de la classe de danse contemporaine du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle pour un dernier stage après ceux réalisés en novembre 2010 et janvier 2011.

Cette dernière séance permettra de finaliser le travail entrepris en vue d'une production publique, soit en juin, soit à la rentrée 2011.

Ces stages ont permis de mettre les élèves au contact d'une jeune artiste, intermittente du spectacle, mais qui est aussi ancienne élève de Tulle.

Le lien entre enseignants, élèves et artistes est un des éléments les plus moteurs pour la motivation et pour le développement artistique de tous.

Dominique Plas, qui enseigne la danse contemporaine dans les deux établissements a invité Cybille Soulier pour qu'elle puisse aussi expliquer son parcours qui lui a permis de passer du CRD de Tulle à une activité professionnelle.

Ce travail de perfectionnement est essentiel à la vie d'une classe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteurs : Mesdames Sylvie CHRISTOPHE et Laurence LAMY

8 - Approbation de l'inventaire de la collection du Musée des Armes au 31 décembre 2010

Collections d'Armes de la ville de Tulle

Pourquoi, au temps de Louis XIV, quelques artisans dont Michel Pauphile se mirent-ils à fabriquer des canons de fusils ?

Pour quelles raisons, en 1777, l'établissement fut-il choisi comme Manufacture Royale ?

Depuis la fin du XVII^e siècle, la Ville de Tulle a été le berceau d'une Manufacture d'Armes. Cette industrie contribue à l'existence d'un patrimoine d'exception relatif à l'armement et aux techniques de savoir-faire et de fabrications.

Le musée des Armes actuel a été créé en 1977/1979 par le personnel de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle.

De nos jours, sa présentation pourvue de moquettes vertes et rouges semble l'inscrire dans une mouvance kitsch mais n'oublions pas de placer sa lecture dans son époque de création, en respect pour ceux qui ont conçu un outil d'éducation et de diffusion remarquable.

Située, sur ledit quartier de Souilhac, sur le site de la MANU, cette entité avait une vocation de mise en valeur d'une société, d'une économie et d'un savoir-faire. Conçu principalement pour être la vitrine de l'entreprise et de son histoire, le musée était réservé uniquement à un public ciblé : des acheteurs potentiels, des militaires, des personnalités.

Le musée est devenu municipal en juillet 1999.

Il propose un panorama de l'histoire de l'armement de fabrications françaises et étrangères avec une priorité accordée au patrimoine industriel identitaire tulliste : des armes à silex de différents types et modèles avant 1822 dont une platine « made in Tulle » de 1693 (ca), des armes à percussion, des armes à aiguille, des armes à répétition, des armes automatiques, des armes blanches, de nombreux accessoires...une richesse des collections, un ensemble de références uniques.

A ce jour, le musée des Armes conserve deux collections bien spécifiques :

- * un fonds de 376 armes du musée de l'Armée (Paris), mis en dépôt par convention depuis 1999,
- * un fonds tulliste constitué de centaines d'armes à feu, armes blanches et de nombreux accessoires type tubes, couloirs, chargeurs, plastrons ... dont la provenance reste en majorité opaque (ancienne Manufacture d'Armes de Tulle, donations, legs, musée du Cloître...).

Une étude de chaque arme est en cours : sa provenance pour régulariser la propriété, le montage spécifique d'un dossier avec description, matricule, état (...). Cette étude se complète par une campagne photographique de l'ensemble de notre collection (en cours).

Depuis la création du musée municipal en 1893 par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, la présence d'Armes dans les collections tullistes est inéluctable voire obligatoire. Nous apprenons par un courrier du mois d'**Octobre 1893**, que le Ministre de la Guerre attribue une collection d'armes de diverses époques au Musée de Tulle sur demande du Conseil Municipal.

« ...des ordres ont été donnés pour faire réunir à la Manufacture d'Armes une collection d'Armes composée suivant les indications de l'état ci-joint.

Ces armes seront délivrées à titre de prêt à la ville par les soins du Directeur de la Manufacture ».

Une liste très succincte sur la désignation des armes transférées est annexée à ce courrier.

Cette lettre marque le préambule et fonds constitutif de la collection.

A partir de cette date, nous n'avons que peu d'éléments liés à la vie de la collection.

Seul, le catalogue dressé par André MAZEYRIE, directeur conservateur du musée du Cloître, à compter de 1935 (ca) nous permet par une description détaillée de la Salle Victor FOROT consacrée aux armes, d'imaginer l'importance de la collection. Cette description est un outil important pour connaître les fonds exposés. Malheureusement, les regroupements d'armes blanches appelés *Panoplies* ont été séparés et la liste n'intègre aucun détail relatif aux modèles présents dans les collections (ex. 27 pistolets, 26 fusils, 31 sabres...)

Présentement, nous n'avons aucun document de 1935 à 1956 qui fait état d'une évolution de la collection.

Le 1^{er} Juin 1957 : Marcel Bourg est nommé comme administrateur, adjoint à la Conservation au musée du Cloître et entreprend la *réalisation du projet conçu par la Direction des Musées de France, à savoir créer une section destinée à réunir et à présenter des spécimens de tout ce que la Manufacture d'Armes de cette ville avait fabriqué ou aurait pu fabriquer en fait d'armes portatives depuis le 27 décembre 1777, date à laquelle le chevalier Charles de FENIS de LACOMBE, seigneur de Saint Victour, se vit accorder par lettres patentes l'érection de l'établissement dont il était possesseur à cette époque en manufacture royale.*

Le 17 juin 1966, le Musée de Tulle réorganisé, est inauguré par M^{lle} Marie-Rose GUILLOT, Conservateur du Musée Ernest RUPIN de Brive, chargée par arrêté du 27 juillet 1965 d'une mission temporaire de conservateur du musée de Tulle avec effet au 1^{er} juillet 1965.

A cette occasion, Marcel BOURG, présente la section historique des armes. Son témoignage écrit nous apporte considérablement d'éléments, quant à la présentation de la collection dans le musée, à son état lié aux inondations de 1960, à la présence d'une méthodologie de travail (étiquette marron collée sur les crosses), à un dépôt concédé par l'Arsenal de Toulouse (aucune trace dans les inventaires tullistes). Ce témoignage nous permet également d'affirmer pour certaines des armes leur présence dans les collections depuis au moins 40 ans.

« Cette création est donc un hommage historique qu'on entend rendre à l'activité de la partie de la population de Tulle et des communes voisines qui a travaillé (citadine = en échoppe) pour la Manufacture ou (citadine et rurale) qui a travaillé et travaille encore à la Manufacture.

Dans la collection encore bien incomplète que je suis chargé de vous présenter, vous ne trouverez que des modèles d'armes qui ont été mises en service dans les corps de troupe de 1777 à nos jours à l'exclusion des prototypes non retenus et qui sont, eux, du domaine de l'histoire générale de l'armée à feu en France.

Son classement s'inspire évidemment de l'ordre chronologique et se trouve par sa présentation matérielle de l'arme verticale, exposée de $\frac{3}{4}$, être en analogie avec celle pratiquée au Musée de l'Armée.

Toutefois une novation de mon chef m'a paru pouvoir être apportée en vue d'éviter pour l'œil l'impression de masse qui lui fait perdre la faculté de distinction des détails à l'aspect perspectif d'un strict alignement de quelques vingt crosses d'armes reposant sur râtelier dans une vitrine de 2,50 m, ce qui n'a pas lieu avec le dispositif imaginé.

*Celui-ci consiste à **présenter les armes** sur deux plans d'alignement au lieu d'un seul : un premier, le plus bas, pour les unités de troupes à pied, le second de 25 centimètres plus élevé pour les unités à cheval ou montées portant mousquetons ou carabines armes généralement beaucoup plus courtes, en alternant les plans par groupe de 3 ou 4 armes de chacun des deux types d'unité.*

Avec ce dispositif, on peut en outre réaliser un nivellement des pointes des baïonnettes que somment toutes ces armes et donnent à l'ensemble le cachet décoratif si recherché dans les anciennes panoplies

Une étiquette ronde collée au centre de la face droite de la crosse de chaque arme portant la mention de l'année de création, de son type ou modèle, sa qualification en tant qu'arme avec sa caractéristique apparente ou non, la qualification du troupier à laquelle elle était destinée (Ex 1826 modifié 41 – Mousqueton T bis à Tige – artillerie) identifie provisoirement chacune d'elle.

Dans l'exécution de ma tâche, je dois faire une mention toute particulière pour la compréhension et l'aide que n'ont cessé de me témoigner ou de m'apporter les ingénieurs militaires de tout grade et les techniciens de l'exécution avec lesquels j'ai été en relation à la Manufacture d'Armes de Tulle, dont la Direction a bien voulu, de surcroît, consentir un dépôt d'armes au Musée de notre Ville.

Grâce aux colonels MONTEIL, DERUELLE (aujourd'hui Général) et COGNÉ, les méfaits de la grave inondation d'octobre 1960 ont pu être sinon effacés, tout au moins minimisés à la limite du possible par un démontage et une remise en état remarquable de toutes les armes endommagées par elle.

Qu'il me soit permis de faire suivre leurs noms de celui des, je ne dirais pas « chefs armuriers », titre réservé aux armuriers des corps de troupe, mais « maîtres armuriers » comme on nommait sous l'ancien régime les artisans éprouvés, « compagnons » passés « maîtres » de l'armurerie française et de qualifier ainsi messieurs EYROLLE et FAUCHER ainsi qu'un plus jeune Monsieur DUPUY, dinandier de son premier métier qui paraît « bien venir », lesquels ne se contentent pas d'être des techniciens remarquables de l'exécution mais ont l'esprit largement ouvert à l'histoire de l'arme.

Je ne saurais surtout oublier Monsieur Robert MESURET, conservateur du Musée Paul DUPUY à Toulouse, qui a été le premier à se rendre compte de mes aptitudes spéciales à des fonctions muséologiques et a bien voulu, tout récemment faire consentir un dépôt de 16 fusils ou mousquetons, émanant de l'Arsenal de Toulouse dont 14 ont été fabriqués à Tulle, dépôt qui n'a pu être présenté aujourd'hui (voir renvoi in fine).

Leur place est momentanément occupée, par les fusils étrangers possédés par le Musée de Tulle ».

A partir de cette inauguration, peu d'éléments nous parviennent sur la vie de la collection.

Nous notons :

- **en 1974**, une collection de pistolets, appartenant au Musée, a été confiée, pour révision, par Marcel Bourg à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Marie Rose GUILLOT a re-transféré la collection de pistolets au musée : aucune liste

- **en juillet 1974** : dépôt de 7 armes au musée de Tarbes (5 armes à feu et 2 armes blanches). Echange de dépôt avec le musée du Cloître.

- **en 1986** : 4 armes ont été neutralisées par les services de la Gendarmerie Auxiliaire de Tulle.

En septembre 1998, lors de l'arrivée au musée du Cloître de Laurence LAMY, alors chargée de missions, la collection d'Armes était présentée au deuxième étage du musée, sur la partie droite après accession par l'escalier. Les armes étaient présentées verticalement dans des vitrines murales, posés sur des râteliers, sans aucune explication, ni cartels. Quelques pistolets étaient présentés dans des vitrines horizontales. Le socle de ces vitrines étant des meubles en bois : l'ensemble était rempli d'armes stockées en vrac sans inventaire, ni classement.

En 1999, lors de l'intervention du musée de l'Armée sur la ville de Tulle, pour inventorier leur collection, l'équipe est intervenue au musée du Cloître où une dizaine d'armes ont été pastillées propriété MAP (Hôtel des Invalides).

En 2000 : toutes les collections d'armes ou assimilés présentes au musée du Cloître sont transférées au musée des Armes (appelé alors musée de Tulle – Département des Armes) sur le quartier de Souilhac à l'exception de 12 armes blanches et 15 armes à feu, pour réalisation d'une vitrine d'appel. A la demande d'Etienne CORNET, Coordinateur des Affaires Culturelles, et Jacques DAUZIER, conseiller municipal. L'association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* a réalisé un pré inventaire de la collection municipale.

2003 : depuis la prise de fonction de Laurence LAMY, en tant que conservateur du Patrimoine en charge des collections Accordéons et Armes, des recherches sur l'ensemble des collections Armes de la Ville ont été engagées avec pour objectif principal de retrouver l'histoire, la provenance de cette collection, et régulariser ainsi le statut juridique de la collection.

Le 13 décembre 2006 : les armes, restées au musée du Cloître depuis 2000, ont été transférées au musée des Armes.

Le 14 mars 2008 : présentation de la collection Armes (& Accordéons) et du projet de Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes à la Commission Scientifique Nationale de la direction des Musées de France. La commission et l'Inspection Générale des Musées ont apporté un avis favorable à l'unanimité quant à l'attribution de l'appellation « Musée de France ».

Le 18 avril 2008 : Pierre Diederichs, maire adjoint aux Affaires Culturelles de la Ville de Tulle de 2001 à mars 2008, Président de la commission Culture du Conseil Général de la Corrèze depuis mars 2008 et Laurence LAMY ont présenté l'historique, le contexte, les collections et l'orientation du projet de Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes, au Haut Conseil des Musées au Ministère de la Culture – Paris.

Un avis très favorable à l'unanimité a été accordé. Le Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes (Pôle Accordéons / Armes) est devenu officiellement Musée de France.

Récolement et inventaire des collections Armes

Récolement de la collection du musée de l'Armée

En ce qui concerne le fonds d'armes, propriété du musée de l'Armée : le dépôt est consenti par convention jusqu'en juillet 2009 avec reconduction tacite.

Eu égard, le travail conséquent réalisé autour des collections sur les exercices 2004 à 2006, nous avons, dans l'immédiat, réalisé un récolement tous les ans.

Inventaire du fonds tulliste

Numéro d'inventaire

Le 17 décembre 2004 (délibération n° 53), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes à feu, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Le 28 janvier 2005 (délibération n°7), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes blanches, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Afin d'être en conformité avec la réglementation fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, il a été convenu de ne plus tenir compte de ces deux délibérations et de créer un nouveau numéro d'inventaire selon le décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 5 et l'arrêté du 25 mai 2004 fixant *les normes techniques relative à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement*.

Pour se mettre en conformité avec le fonctionnement de la Direction des Musées de France (Ministère de la Culture), l'inventaire du musée des Armes a été modifié selon l'arrêté du 25 mai 2004, à compter du 15 février 2006.

Néanmoins, chaque numéro d'inventaire se voit attribué un appendice pour être en cohérence avec le musée de l'Armée (Ministère de la Défense) :

T.AF pour Tulle. Armes à Feu

T.AB pour Tulle. Armes Blanches

T.AC pour Tulle. Accessoires

Pour faciliter la cohérence des propos, l'inventaire des armes de la ville de Tulle est constitué de trois listes informatisées sous le logiciel Excel (armes à feu, armes blanches, accessoires & divers). Il va de soi que les trois listes avec numéros qui se succèdent, peuvent être regroupées sur une liste.

A chaque fin d'année civile, une impression papier des collections est réalisée et validée par le conseil municipal. Cette démarche est renforcée par la réalisation d'un CD gravé.

Chaque arme ou accessoire a reçu son numéro d'inventaire sur plaque de laiton gravée, fixée à une attache.

Nettoyage des armes : un atelier de premier nettoyage a été mis en place avec les anciens maîtres armuriers de la Manufacture d'Armes de Tulle.

Au 31 décembre 2010, 48 armes à feu ont été nettoyées (13 en 2008, 24 en 2009 et 11 en 2010).

Les armes à feu

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

33 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 5 fusils de 1^e catégorie
- * 11 fusils de 8^e catégorie
- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 7 carabines de 8^e catégorie
- * 7 mousquetons de 8^e catégorie
- * 1 mousqueton de 1^e catégorie

97 % sont d'origine française soit 32 armes et une arme est autrichienne.

Sur ces 97% : 28% sont de Tulle, 31.25% de Saint-Étienne, 22% de Châtelleraut et 18.75% autres (Mutzig, Maubeuge, Charleville...).

33.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la première moitié du XIX^e, 60.5% dans la seconde moitié et 6% dans la première moitié du XX^e.

L'autorisation de détention des huit armes à feu de 1^e catégorie a été renouvelée jusqu'en Juillet 2011.

8 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

En 2005, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

70 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 6 fusils de 1^e catégorie
- * 20 fusils de 8^e catégorie
- * 1 fusil de 5^e catégorie
- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 5 carabines de 8^e catégorie
- * 1 carabine de 5^e catégorie
- * 7 mousquetons de 8^e catégorie
- * 21 pistolets de 8^e catégorie
- * 1 révolver de 1^e catégorie
- * 2 révolvers de 8^e catégorie
- * 3 pistolets de 4^e catégorie
- * 1 pistolet de 1^e catégorie

Sur les 13 armes à feu de 1^e ou 4^e catégories nécessitant une autorisation de détention, 5 ont obtenus une régularisation jusqu'en Juillet 2011, 1 a été neutralisée en 1986 et 7 ont obtenus une régularisation jusqu'en Juillet 2012.

61.5% sont d'origine française soit 43 armes, 10% allemandes, 7% américaines et 21.5% autres (Suisse, Espagne, Belgique, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie...).

8.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, 33% dans la première moitié du XIX^e, 28.5% dans la seconde moitié, 8.5% dans la première moitié du XX^e et 21.5% sont en cours de datation.

78.5% sont de 8^e catégorie, 14% de 1^e catégorie, 4.5% de 4^e catégorie et 3% de 5^e catégorie.

11 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2005.

57 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 pistolet de 7^e catégorie
- * 8 pistolets de 4^e catégorie
- * 2 pistolets de 1^e catégorie
- * 7 fusils de 1^e catégorie
- * 2 fusils de 4^e catégorie
- * 1 carabine de 1^e catégorie
- * 6 mitrailleuses de 1^e catégorie
- * 27 canons de 1^e catégorie
- * 1 lance grenade de 1^e catégorie
- * 1 mortier de 60 de 1^e catégorie
- * 1 fusil mitrailleur de 1^e catégorie

Il est important de souligner que sur ces 57 armes entrées dans les collections en 2005 par acte de donation, 43 d'entre elles sont issues du fonds nommé APAT 1.

Ce fonds a été donné à la ville de Tulle dans un souci de sauvegarde et de conservation du Patrimoine et de régularisation de l'association APAT avec la réglementation des Armes.

L'autorisation de détention des 57 armes à feu a été accordée jusqu'en Juillet 2011.

63% sont d'origine française soit 36 armes, 16% allemandes, 12% américaines et 9% autres (Suisse, Grande-Bretagne, Italie, Ukraine...).

1.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 33.5% dans la première moitié du XX^e, 51% dans la seconde moitié, et 14% sont en cours de datation.

81% sont de 1^e catégorie, 17.5% de 4^e catégorie et 1.5% de 7^e catégorie.

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale avec **quatre pistolets de 1^e ou 4^e catégorie**, retrouvés dans un coffre au musée du Cloître.

L'autorisation de détention de ces 4 armes à feu a été accordée jusqu'en avril 2012.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2006.

80 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 23 fusils de 1^e catégorie
- * 1 fusil de 8^e catégorie
- * 13 mitrailleuses de 1^e catégorie
- * 1 Gatling de 1^e catégorie
- * 7 canons de 1^e catégorie
- * 17 pistolets de 1^e catégorie
- * 2 pistolets de 4^e catégorie
- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 1 mousqueton de 1^e catégorie
- * 8 révolvers de 1^e catégorie
- * 2 révolvers de 4^e catégorie
- * 1 spotting rifle de 1^e catégorie
- * 2 fusils de chasse de 5^e catégorie

Il est important de souligner que sur ces 80 armes entrées dans les collections en 2006 par acte de donation, 62 d'entre elles sont issues du fonds nommé CUSSET (issu du Centre de CUSSET de GIAT Industries), 12 du fonds APAT 2 et 6 par abandon état ou donations de particulier.

L'autorisation de détention des Fonds de Cusset et APAT 2 a été accordée jusqu'en Décembre 2011. Pour les 4 autres armes de 4^e catégorie, l'autorisation de détention est accordée jusqu'en Avril 2012.

39% sont d'origine française soit 31 armes, 22.5% américaines, 10% belges, 9% allemandes, 6% espagnoles et 13.5% autres (Suisse, Tchécoslovaquie, Israël, Ukraine...).

6% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 47.5% dans la première moitié du XX^e, 44% dans la seconde moitié, et 2.5% sont en cours de datation.

90% sont de 1^e catégorie, 6% de 4^e catégorie, 2.5% de 5^e catégorie et 1.5% en 8^e catégorie.

L'exercice 2007 a vu l'arrivée de **49 armes à feu supplémentaires**, entrées par acte de donation, **réparties en 7 fonds** :

- Fonds APAT 3 (15)
- 19 en donation anonyme (4 fonds distincts)

- Donation Betty Helmstetter

- 14 armes en *abandon état* transférées par le Tribunal de Grande Instance de Tulle

L'ensemble représente 13 canons de 20mm, 2 mitrailleuses et un mécanisme de mitrailleuse, 9 pistolets, 15 fusils, 5 carabines et 4 mousquetons.

Le conseil municipal a validé, le 13 décembre 2007, l'entrée dans les collections de la Ville du fonds APAT 3 (15 armes à feu). L'autorisation de détention a été obtenue jusqu'en janvier 2013 ainsi que 3 autres armes (3 fonds distincts).

Un fonds constitué de 5 armes en donation anonyme a obtenu une autorisation de détention jusqu'en février 2013.

Les 14 armes transférées par le TGI de Tulle ont une autorisation de détention jusqu'en Mai 2012.

12 armes d'une donation anonyme ont une autorisation de détention jusqu'en Janvier 2013.

45% sont d'origine française soit 22 armes, 34.5% allemandes, 6% américaines, 6% anglaises et 8.5% autres (Suisse, Autriche, Etats-Unis, Pologne...).

32.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 39% dans la première moitié du XX^e et 28.5% dans la seconde moitié.

98% sont de 1^e catégorie et 2% de 4^e catégorie.

L'exercice 2008 a vu l'arrivée de 81 armes à feu supplémentaires, entrées par acte de donation réparties en 8 fonds :

- Fonds APAT 4 (9)
- 2 en donation anonyme (2 fonds distincts)
- Donation Jacques Dubois
- Donation René Armand
- Donation Marthe Fargeas
- Donation Hôtel de Police – abandon à l'Etat (11)
- Donation du Tribunal de Grande Instance – abandon à l'Etat (56)
-

L'ensemble représente 2 canons de 20 mm didactiques, 2 canons de 20 mm, un canon anti-char de 25 avec affût et train de roulement, un fusil mitrailleur, 7 pistolets mitrailleurs, un lance roquette anti-char, un tube missile AT4, 2 wasp, 4 mitrailleuses, 30 pistolets, un pistolet de signalisation, 8 révolvers, 10 fusils et 11 carabines.

Sur les 81 armes, 60 d'entre elles, de 1^e ou de 4^e catégorie, sont soumises à autorisation de détention.

Dans le fonds APAT 4 : 4 armes, de 1^e catégorie, ont une autorisation de détention jusqu'en avril 2014.

La donation Jacques Dubois a une autorisation de détention jusqu'en avril 2013.

Les deux donations anonymes ont une autorisation de détention jusqu'en avril et mai 2013.

La donation de l'Hôtel de Police (abandon à l'état) a une autorisation de détention jusqu'en octobre 2013.

Quant à la donation TGI, 7 sont de 8^e, 21 de 4^e, 22 de 1^e, 4 de 5^e et 2 de 7^e catégorie. Les autorisations de détention ont été obtenues jusqu'en janvier 2014.

23.5% sont d'origine française soit 19 armes, 22% sont d'origine allemande, 15% sont américaines, 9% d'origine italienne, 6% d'origine russe, 24.5% autres (Suède, Espagne, Belgique, Israël, Autriche, Grande-Bretagne, Pologne, Tchécoslovaquie et Suisse).

52% sont de la première moitié du XX^e siècle, 33.5% sont de la seconde moitié du XX^e, 5.5% sont de la seconde moitié du XIX^e, 9% sont du XX^e mais en cours de datation.

74% sont de 1^e ou 4^e catégorie.

L'exercice 2009 a vu l'arrivée de 5 armes à feu supplémentaires, entrées par acte de donation réparties en 4 fonds :

- **Donation Georgette Queyrie** : une carabine REINA MANUFRANCE de calibre .22 LR, n° 089924, modèle 1960 (ca).
- **Donation Christophe Bessou** : un revolver SMITH & WESSON, n°268930, calibre .357 Magnum, et un pistolet WALTHER, n°H008138, calibre .22 LR, modèle P22.
- **Donation anonyme** : un revolver COLT, à double action - barillet 6 coups, de calibre .45, n° 23839, marquage : US Navy avec l'inscription d'une ancre, fabriqué à la Co. Hartford CT (USA), avec son étui en cuir et 9 cartouches western
- **Donation Claudine Lenotre-Garces** : une réplique de pistolet à percussion Kentucky, calibre .45.

Sur les 5 armes, 4 d'entre elles, de 4^e catégorie, sont soumises à autorisation de détention. Elles ont une autorisation de détention jusqu'en juin 2014.

Une est d'origine française, une allemande, 2 sont américaines, et une d'origine espagnole.

L'exercice 2010 a vu l'arrivée de 12 armes à feu supplémentaires, entrées par acte de donation ou acquisition réparties en 5 fonds distincts :

- **Donation APAT 6** (1)
- **Donation Theuillon** (8)
- **Donation Albin Vincent** (1)
- **Donation anonyme** (1)
- **Acquisition d'un fusil de grenadier à tabatière** (1)

L'ensemble représente un canon de 25 mm, 3 pistolets, 7 fusils et une carabine.

Sur les 12 armes, 4 d'entre elles, de 1^e ou 4^e catégorie, sont soumises à autorisation de détention.

Le canon de 25 mm (APAT) et un pistolet de 4^e catégorie (donation anonyme) ont une autorisation de détention jusqu'en février 2016, pour les autres, l'autorisation de détention est accordée jusqu'en septembre 2015.

50% sont d'origine française soit 6 armes (3 de Tulle, 1 de Saint-Étienne et 2 non identifiées) et 50% de facture étrangère (allemande, américaine, espagnole, Tchécoslovaque et Suisse).

50% sont de la première moitié du XX^e siècle, 33.5% sont de la seconde moitié du XIX^e, 8.25% est de la seconde moitié du XX^e et 8.25% est du XVIII^e.

Il est à souligner l'entrée de l'arme complète la plus ancienne de notre collection (donation Vincent).

Au 31 décembre 2010, la collection d'armes à feu de la ville de Tulle est constituée de 391 objets contre 379 en 2009.

276 armes, soit 70.5% de la collection, relèvent de la réglementation liée aux autorisations de détention des 1^e ou 4^e catégories.

107 armes, soit 27.5%, étaient dans les collections tullistes avant 2003. Seules 4 d'entre elles étaient inventoriées.

La collection d'armes à feu s'est enrichie de 72.5% depuis 2005.

49% de la collection est d'origine française : 16.5% en provenance de Tulle, 9% de Saint-Étienne, 5% de Châtellerauld et 18.5% autres (Mulhouse, Bayonne, Maubeuge, Charleville, Versailles, Hendaye, SAP, Cholet, Levallois, Lyon...).

51% de la collection est d'origine étrangère : 12.5% en provenance des Etats-Unis, 15.5% d'Allemagne, 23% autres (Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Suisse, Autriche, URSS, Israël, Tchécoslovaquie, Pologne, Suède...).

Les modèles de la collection d'Armes à feu s'échelonnent de 1763 à 1995 : 2% sont datés du XVIII^e, 9% de la première moitié du XIX^e, 18% de la deuxième moitié du XIX^e, 34.5% de la première moitié du XX^e et 27.5% de la deuxième moitié du XX^e et 9% sont en cours de datation.

La collection d'armes à feu est inventoriée et en situation régulière auprès des services de la Préfecture de la Corrèze.

Deux constats d'absence

- en octobre 1993, une paire de pistolets, à silex d'Officier de Marine avec crosses sculptées, a été acquise en vente publique à Brive. Ces pistolets ont été volés en juillet 1994 au musée du Cloître. Un dépôt de plainte a été engagé en juillet 1994. L'achat de ces armes a été financé avec l'aide du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.
- Suite aux recherches administratives réalisées, nous avons constaté l'absence d'un pistolet automatique MAB, n° 30003, calibre 7.65, de 4^e catégorie dont nous avons la preuve administrative d'une remise de cette arme au musée du Cloître en juillet 2002. L'arme n'a pas été retrouvée donc nous avons procédé à la réalisation d'un constat d'absence dans les collections.

Il va de soi que ces trois armes n'ont pas été intégrées dans les inventaires rétrospectifs.

Les armes blanches

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

16 armes blanches ont été inventoriées dont 15 sabres et une épée.

37.5% d'armes blanches sont en provenance de Klingenthal, 43.75% sont d'origine française dont 37.5% de Châtelleraut, 18.75% sont en cours de repérage.

6.25% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, 75% dans la première moitié du XIX^e, 12.5% dans la seconde moitié et 6.25% dans la première moitié du XX^e.

En 2010, nous avons poursuivi l'inventaire des armes blanches, équipant les armes à feu inventoriées en 2004 et qui n'avaient bénéficié d'aucun numéro d'inventaire spécifique. Jusqu'alors, ces armes blanches étaient mentionnées dans la rubrique *Observations* de l'arme à feu. Ainsi, nous avons ajouté à notre liste d'inventaire toutes ces armes blanches qui se voient attribuées le numéro d'inventaire rétrospectif en référence à l'arme à feu sur laquelle chacune d'entre elles est fixée.

Il s'agit de 18 baïonnettes.

Ainsi, 34 armes blanches portent un numéro d'inventaire rétrospectif 2004 dont 53% sont des baïonnettes et 44% des sabres.

76.5% sont d'origine française (Châtelleraut, Saint Etienne, Tulle), 14% allemande, 9.5% sont en cours de repérage (non identifiée).

70.5% des modèles de ces armes s'inscrivent dans la première moitié du XIX^e, 23.5% dans la seconde moitié du XIX^e et 6% dans le XVIII^e ou dans la première moitié du XX^e.

En 2005, nous n'avons procédé à aucun inventaire lié aux armes blanches.

En 2010, nous avons poursuivi l'inventaire des armes blanches, équipant les armes à feu inventoriées en 2005 et qui n'avaient bénéficié d'aucun numéro d'inventaire spécifique. Jusqu'alors, ces armes blanches étaient mentionnées dans la rubrique

Observations de l'arme à feu. Ainsi, nous avons ajouté à notre liste d'inventaire toutes ces armes blanches qui se voient attribuées le numéro d'inventaire rétrospectif en référence à l'arme à feu sur laquelle chacune d'entre elles est fixée.

Il s'agit de 16 armes blanches qui portent un numéro d'inventaire rétrospectif 2005 dont 75% sont des baïonnettes et 25% des sabres baïonnettes.

87.5% sont d'origine française (Châtellerauld, Saint Etienne, s.i), 12.5% d'origine étrangère (anglaise et autrichienne).

62.5% des modèles de ces armes s'inscrivent dans la première moitié du XIX^e, 25% dans la seconde moitié du XIX et 12.5% dans le XVIII^e ou non identifiée.

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

134 armes blanches ont été inventoriées dont :

68 sabres, 14 épées, 11 glaives, 9 sabres baïonnettes, 8 épées baïonnettes, 17 baïonnettes, 4 pics révolutionnaires, 2 dagues et un couteau.

81.5% sont d'origine française (Châtellerauld, Saint-Étienne, Klingenthal, Tulle...), **7%** allemande, **1.5%** autres (russe, belge) et **10 %** sont en cours de repérage.

14% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, **48%** dans la première moitié du XIX^e, **29%** dans la seconde moitié et **3.75%** dans la première moitié du XX^e et **5.25%** en cours de repérage.

L'exercice 2007 a intégré l'arrivée de **11 armes blanches supplémentaires**, entrées par acte de donation, **réparties en 2 fonds**.

Il s'agit de 10 baïonnettes et d'un couteau de tranchée. 5 d'entre eux sont d'origine française dont 1 de Saint-Étienne, 3 d'origine allemande et 3 d'origine anglaise.

5 des modèles de ces armes sont inscrits dans la seconde moitié du XIX^e, 3 dans la première moitié du XX^e et 2 en cours de repérage.

L'exercice 2008 a intégré l'arrivée d'une baïonnette type Ersatz par acte de donation.

En 2009, nous n'avons procédé à aucun inventaire lié aux armes blanches.

En 2010, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

3 baïonnettes françaises qui équipaient des armes à feu de la collection tulliste ont été inventoriées de manière autonome.

L'exercice 2010 a intégré l'arrivée par donation de 2 baïonnettes dont une fabriquée à Tulle.

Au 31 décembre 2010, la collection d'armes blanches de la ville de Tulle est constituée de 201 objets.

91.5% de la collection était présente dans les collections tullistes avant 2003.

Aucun inventaire n'existe à l'exception des *Panoplies* d'A. Mazeyrie en 1935.

En 2010, nous avons réalisé l'inventaire des armes blanches rattachées aux armes à feu de la collection.

Jusqu'alors, ces armes blanches avaient été mentionnées dans la colonne *observation* de l'inventaire des armes à feu.

Les lances n'ont pas été inventoriées : elles seront intégrées sur l'inventaire rétrospectif de l'exercice 2011.

Une consultation du musée de l'Armée sur ce point est en cours.

Les accessoires et divers

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
6 accessoires type fourreaux ont été inventoriés.

En 2005, nous avons réalisé l'inventaire lié aux accessoires de la donation APAT 1.
1104 accessoires ont été inventoriées dont :

- * 364 chargeurs
- * 23 tubes
- * 1 pourvoyeur
- * 4 couloirs
- * 1 montage
- * 1 alimenteur
- * 638 maillons
- * 10 bandes de 50 maillons
- * 1 bande de 7 cartouches de manipulation
- * 61 supports de munitions pour fusil tri tube

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
88 accessoires et divers ont été inventoriées dont :

- * 1 illustration
- * 7 photographies
- * 9 gravures
- * 6 lithographies
- * 2 huiles sur toile
- * 2 reproductions
- * 1 dessin
- * 2 aquarelles
- * 1 médaillon du Général Treuille de Beaulieu
- * 24 fourreaux de sabres
- * 3 fourreaux de sabres-baïonnettes
- * 6 fourreaux d'épées
- * 1 fourreau de glaive
- * 1 chapeau de gendarme
- * 1 canne de Tambour Major
- * 12 plastrons (dos et devant)
- * 4 casques
- * 5 étuis de pistolets

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des accessoires et objets entrés dans les collections en 2006.

72 accessoires et objets, répartis en 6 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 poignée
- * 17 tubes
- * 22 chargeurs
- * 4 couloirs
- * 1 tambour d'alimentation
- * 2 pourvoyeurs
- * 1 caisse de transport
- * Pièces détachées du canon RH 202, du fusil tri tube et de la mitrailleuse 12.7
- * Recharge de batterie pour affût 53T1
- * Outillage de gonflage des Accus Oleo pneumatiques
- * 3 montages d'affût

- * 2 pivots bi mitrailleuses
- * 1 maquette affût de lance-roquette anti-char
- * 1 housse pour fusil de chasse
- * 2 cartouchières
- * Outillage pour fabriquer les cartouches
- * Outillage de re-calibrage
- * Des boîtes (8)
- * 1 platine à silex, Tulle, 1693 (ca)

L'exercice 2007 a vu l'arrivée de 1073 accessoires et divers supplémentaires, entrées par acte de donation, réparties en 5 fonds distincts :

- 13 canons
- 1 mitrailleuse 12.7
- 1 mécanisme Mitrailleuse 7.92 – Etude de 1950/60
- 1 double alimentation 20 621 – Proto 1962
- Lunette de visée 35 pour canon antiaérien Oerlickon – 1980 (ca) – Oerlickon
- Trousse de nettoyage
- 3 appareils de mesure de pression des gaz
- 2 tubes de 30
- Couloir souple M39 – C9879-1 / B9612-1 - 1950 (ca) – Nobles Engr.MFG & Co
- Boîtier de rampe avec génératrice (621)
- Réarmement électrique MG 151 – 71307 373 I – Mauser
- 3 tubes de 20
- Maquette ergonomique de Lance Roquette longue portée sur affût – Proto unique
- Appareil de mesure des fonds de rayures pour les calibres 7.5, 7.62 et 9mm
- 97 maillons 30 x 113
- 44 cartouches 30HSS inertes (dans une caisse en bois)
- 472 maillons 20 MG 151 (dans une caisse en bois)
- Mèche ¾ pour percer les tubes en diamètre 65 mm
- 323 cartouches de manipulation inertes
- Caisse en bois de cartouches de manipulation 20MG151 vide – Manurhin
- 17 ébauches : support de pièces de montage
- Glissière du canon de 20693
- 5 crosses squelettes MAT 49
- 4 outils
- Plaque d'expédition de la Société USSI à MAT en laiton
- 14 maillons
- 26 rondelles d'amortisseur ou ressort bague
- Montage pour canon de 20 HE 60-20 – Panhard
- Support et deux caisses de munitions pour hélicoptère
- Caisse à munitions pour montage arme 20 621
- Fraiseuse Bariquand – 1889
- Une brouette MANU
- Deux drapeaux
- Un lance-grenades
- 4 fourreaux
- 1 gousset porte-baïonnette
- 9 chargeurs
- 1 bande rigide pour mitrailleuse
- 2 boîtes de balles
- Des pièces de fusil mitrailleur BREN
- 4 crosses brutes
- 6 fûts
- 1 cartouchière

- 1 porte fourreau
- 1 holster
- 1 étui de munitions
- 1 étui de ceinture

L'exercice 2008 a vu l'arrivée de 182 objets supplémentaires, entrées par acte de donation, répartis en **11 fonds distincts** :

* don APAT 4 (accessoires type outils, maillons, cartouches, caisses de transport... (172 objets - sans comptabiliser les gabarits – pour 125 numéros d'inventaire)

- Trépied Affût terrestre US M2
- 2 caisses de transport de MK 20RH202
- Alimenteur US – 2GM
- Trépied de mitrailleuse 12.7 avec fourche
- Gabarits d'affûtage pour outils, bagues entretoises (rondelles)
- Gabarits de rayons divers (convexes, concaves et angles)
- Boîte de conditionnement outils
- 3 outils de contrôle de l'état de la chambre pour arme 30HSS
- Outil de contrôle de l'état de la chambre / munition de 40mm
- 9 douilles divers diamètres
- Cartouche à obus factice 30 HSS 831A
- 3 caisses de munitions vides
- 2 maillons de 20 M 693
- 2 maillons de fusil mitrailleur 7.62
- Boîte de pansements / US
- Fourche d'immobilisation du tube pour le transport
- Boîte de transport modifiée en noyer
- Endoscope BODSON – Type 16.160 AIF
- Règles étalons de 90 à 500 m/m – Série G
- Rapporteur d'angles coulissant – Matériel de précision – 1881
- Rapporteur d'angles coulissant – Matériel de précision - 1888
- Appareils & accessoires CRUSHER – Tulle – 1933
- Appareil de mesure de température Siemens BRO – London
- Appareil de mesure d'une côte – SIP – 1955
- Outils – Jeu de couteaux de rayage – MAT
- 2 broches de rayage de tube – MAT
- 10 cylindres de contrôle – MAT – 1970 ca
- Outillage – Broches de rayage – MAT – 1970 ca
- Jeu de 10 ébauches de broches de rayage 20M621 - SMOC – 1960 ca
- Détecteurs de mines DM-4 – Le Matériel téléphonique – 1945
- Appareil de précision et de contrôle – Niveau d'artilleur – H. MORIN – 1934
- Appareil de précision – Rapporteur d'angle – H. MORIN – 1924
- Appareil de contrôle de côte Type Palmer – MAT – 1900 / 1920
- 7 cartouches 20 621 – Toulouse – Années 1980
- 10 cartouches 20693 et une tête – Toulouse - 1983
- 3 cartouches 30 550 de manipulation – Toulouse – Années 1983
- 5 cartouches 30 M 791 de manipulation – Manurhin – 1994
- Cartouche de 30 550 DEFA 210 – Toulouse – 1970 ca
- 6 maillons de 30 – Oerlickon
- 3 maillons de 20 621
- 50 maillons en bande pour petit calibre
- 14 maillons divers

- Morceau de couloir de 20 621
- Un frein de bouche
- 12 cartouches de 25 de manipulation avec maillons – 1987
- Cartouche 20 F2 – Toulouse – 1969
- 9 cartouches 30 550 & 10 maillons – Toulouse – de 1978 à 1983
- Protection de couloir – US
- Lance fils EDF – MAT – 1970 ca
- Maquette de reproduction d'un atelier des années 20 / 30 de la MANU
- Tampon encreur avec numéro
- 2 mèches $\frac{3}{4}$ - MAT
- 20 ressorts doublés – BAUMANN
- 2 trousse d'entretien complètes pour canon 25-811
- 9 baguettes de nettoyage pour PM – MAT - 1950
- 6 tiges poignée pour nettoyage – MAT – 1980 ca
- 4 extracteurs de munitions de 25 – MAT - 1980 ca
- Broche d'alésage de 20 – MAT – 1970 ca
- Appareil de mesure de profondeur d'un canon – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – 1996
- Vérificateur de la saillie du percuteur pour canon mitrailleur 20 F2 – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – Années 1990
- Appareil de mesure de profondeur d'un canon – GIAT / comparateur SKF - 1997
- Appareil de mesure de concentricité entre 2 alésages pour canon 30 M 781 – MAT
- 2 appareils de mesure de diamètre pour canon 25-811 – MAT – 1990
- Appareil de contrôle – MAT / comparateur MB
- Appareil de mesure de diamètre de gorge – MAT / Comparateur TESA
- Appareil de mesure d'oxygène – Années 50
- Clef à mollette – MAT – 1950 ca
- 2 caisses de transport du canon Mit. 20 F2 – MAT – Années 1970
- 2 caisses de transport type malle – MAT
- Urne de vote – MAT – Années 1970 ca
- Casier de fiches de pointage – MAT – Années 1940
- Tube de canon 20 HS 404
- 2 tubes dont 1 MAT de canons 20 MG 151 – 1938 ca
 - * Donation Philippe Lascaux : un mouchoir d'instruction n°9
 - * Donation Yvette Marthon : un foulard DGA
 - * Donation André Bourdet : une cartouche de 30mm coupée
 - * Donation Alain Bal : un fourreau avec passant en cuir
 - * Donation Jeannine Bayard : un foulard DGA
 - * Donation Pierre Serre : une fraiseuse miniature de marque Hure
 - * Donation Marthe Fargeas : un casque de pompier de Treignac
 - * Donation Claude Mouly : une plaque gravée en acier peinte
 - * Donation UNPO : drapeau et archives
 - * Donation Maryse Barrat – Arnal : une trousse de nettoyage pour le PM – MAT49

L'exercice 2009 a vu l'arrivée de 161 accessoires supplémentaires, entrées par acte de donation, répartis en **12 fonds distincts** :

* **Donation APAT 5** : 82 objets divers liés à la vie technique, sociale et au fonctionnement quotidien de la Manufacture.

- Projectile pour mortier d'exercice – Calibre 60 – 1951 (?) – ARS Rennes – France
- 2 fusées mécaniques de tête coupée 1511M – Calibre 30 – Années 1960/1970 – Conçue à Mulhouse / Fabriquée à Bourges – France
- Fusée mécanique de tête coupée Obus sol-air 831A HSS – Années 1960/1970 – Suisse

- Fusée mécanique de tête coupée Obus air-sol 1520A – Années 1960 – EFAB – France
- Fusée mécanique de tête coupée Obus air-sol 1520A – Calibre 30 – Années 1955/1960 – Oerlickon – Suisse
- Prototype fusée mécanique de tête coupée Obus air-sol 1525 IAI – Calibre 30 – Années 1960/1970 – Mulhouse / Bourges – France
- Fusées mécaniques de tête coupée ML 68 pour obus Mine Explosif incendiaire – Calibre 30 – Années 1960/1970 – MANURHIN LIP – France
- 2 fusées mécaniques de tête coupée 20M623 pour le 20 621 – Calibre 20 – Années 1960/1970 – EFAB / développé à Mulhouse – France
- Fusée mécanique de tête coupée 30HS – Calibre 30 – Années 1960/1970 – Oerlickon Suisse
- 2 fusées mécaniques de tête 20 621 – Calibre 20 – Années 1960/1970 – EFAB – France
- Fusée mécanique de tête 15111 incomplète – Calibre 30 – Années 1960/1970 – Oerlickon Suisse
- Fusée mécanique de tête 1525 IAI incomplète – Calibre 30 – Années 1950/1960 – Mulhouse – France
- Prototype fusée mécanique de tête coupée 30 691 (?) – Calibre 30 – 1965 (ca) – EFAB – France
- 5 Fusées mécaniques de tête pour le 20RH202 – Calibre 20 – Années 1960/1970 – DIEHL – Allemagne
- Fusée mécanique de tête expérimentale pour le 20RH202 – Calibre 20 – Années 1960/1970 – DIEHL – Allemagne
- Prototype morceau d'une fusée 15 125 IAI – Calibre 20 – Années 1965 – Mulhouse – France
- Prototype arme de poing – Calibre 11.43 – MAT (?) – France
- Prototype arme de poing – Calibre 9.7 – MAT (?) – France
- Prototype arme de poing – Calibre 11.94 – MAC – France
- Prototype pistolet tritubes – Calibre 5.56 – MAT – France
- Prototype tritubes stylo – Calibre 22 – MAT – France
- Prototype pistolet type poivrière – Calibre 22 – MAT – France
- Support d'immobilisation d'un tube – Calibre 20 – France
- Douille d'artillerie (de marine ?) – Calibre 130 – France
- 2 douilles d'artillerie – Calibre 105 – France
- Caisse de transport de munitions – 1997 – MANURHIN ou Toulouse – France
- Caisse de transport de munitions – 1998 – MANURHIN ou Toulouse – France
- Container type 8 A-ALR-34.59 – 1971 – Bourges (?) – France
- Container – Bourges (?) – France
- Tube de refroidissement pour mitrailleuse 12.7 M2 – Calibre 12.7x99 – 1917 – FRIGIDAIRE Division General Motor Corporation Ohio – USA
- Plaque de présentation pour organisation scientifique de l'usinage – Début XX^e – France
- Baguette de gabarits en profondeur (?) – France
- Cartouche & 2 maillons – Calibre 30x170 – 1976 – ATE – France
- Cartouche 30M791 & 2 maillons – Calibre 30x170 – 1989/1991 – ATE – France
- Cartouche 30-790 & 1 maillon – Calibre 30x170 – 1986/1989 – MAT – France
- Obus en coupe avec sa charge – Calibre 30 – France
- Douille fendue – Calibre 30
- Morceau de tube – Calibre 30 – France
- Lustre – Début XX^e – MAT – France
- Cartouche de manipulation Oerlickon – Calibre 35 – 1980 (ca) – MAT – France
- Trousse de secours – Fin XX^e – France
- Magnétophone à bande – Années 1970 – POLYDICT
- Trépied de caméra sur crémaillère – Années 1970 – France

- Fraise à T denture alternée – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à T denture droite – Années 1970 – MAT – France
- 2 fraises molette à chanfreiner – Années 1970 – MAT – France
- Fraise molette denture alternée – Années 1970 – MAT – France
- 2 fraises mollette dite fraise scie – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à surfacer – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à surfacer pour aluminium – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à surfacer pour acier – Années 1970 – MAT – France
- 3 fraises cylindriques – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à chamberer à pivot – Années 1970 – MAT – France
- Fraise à lamer en tirant – Années 1970 – MAT – France
- Fraise concave à rayonner – Années 1970 – DELTAL – France
- 3 alésoirs – Années 1970 – MAT – France
- Alésoir – Années 1970 – France
- 2 alésoirs Armor – Années 1970 – MAT – France
- Alésoir carbure – Années 1980 – BELIN – France
- Outil à charioter – Années 1980 – STELLRAM – France
- Outil à charioter et dresser – Années 1980 – SANDVIK – Suède
- Outil à gorge avec angle – MAT – France
- Clé pour serrage – MAT – France
- 280 maillons – Calibre 20 – 1982 – MAT – France
- Maquette de l'atelier cellule flexible – 1985 (ca) – MAT / GIAT Industries Tulle – France
- Machine à coudre – Début XX^e (?) – HURTU – France
- Balance compteuse mécanique – TESTU – France
- Machine à écrire – JAPY – France
- Lettres ajustées dans un socle – Ecole

* **Donations Marina Rogier** (3 fonds distincts) : des munitions d'exercices ou coupées de la seconde moitié du XX^e siècle (23), une panoplie de cartouches exposant les différentes étapes de fabrication des cartouches de calibre 5.56 et un panier à obus de la 1^{ère} Guerre Mondiale

* **Donation Josiane Fourche** : une mesurette de poudre et une chasse amorce

* **Donation Léa Maury** : un montage de pièces d'armes représentant un "Pêcheur sur pédalo"

* **Donation Claudine Lenotre-Garces** : des cartouches de chasse rechargées dans une boîte en bois d'origine, 3 douilles, des plombs diabolos, des balles avec Diabolo pour arme à air comprimé et un bidon de poudre Tubal 5 (Société Nationale des poudres et explosifs)

* **Donation anonyme** : une cartouche, une douille et des accessoires pour pistolet mitrailleur MAT 49.

* **Donation Danielle Saintipoly** : une règle à calculs et un pied à coulisse pour instruction

* **Donation Jean-Louis Dufour** : une bouteille de liqueur à bronzer L.M.R pour armes

* **Donation CFAI (29)**

- Presse à balancier mécanique – Modèle 1950 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Montage sur socle avec manivelle actionnant des pignons coniques et des cames, ce qui a pour effet de mettre en rotation des boules avec pointe de diamant, de faire tourner et en même temps monter et descendre la pièce centrale, d'ouvrir une fenêtre dévoilant le gravage EFPN Tulle / Appareil présenté au Maréchal Pétain à l'occasion de sa venue à Tulle pendant l'Occupation – Modèle 1940 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau Limeur – 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Croix de Malte sur socle en bois – 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Mouvement de rotation transformé en translation par excentrique - 1945 ca - Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Ensemble avec joint d'Oldham, joint de cardan double, plateau avec excentrique 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,

- Montage-principe de fonctionnement du différentiel - 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Système bielle manivelle (locomotive)– 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Train d'engrenage épicycloïdal – 1945 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle
- Mouvement de rotation transformé en translation avec butées de limitation de course 1960 ca – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Différents filetages sur socle – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau à chanfreiner en acier avec parties en laiton – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau pour serrage de pièce inclinée à 45° – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Grand tourne à gauche pour tarauder – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Pied magnétique pour support de comparateur – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Principe d'embrayage de vis mère pour serrer une pièce cylindrique – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau à crémaillère – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau à serrage pneumatique – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Plateau avec serrage pneumatique de pièces hexagonales, Concepteur Roger ESPARJILIERE, MAT 1948, Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Tréfileuse – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau d'établi à base tournante et réglable en hauteur – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Scie à métaux – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Marbre de contrôle en fonte avec surface de contrôle quadrillée – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Etau avec guidage par broche – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Pied à coulisse – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Support de comparateur réglable – Ecole d'apprentissage de Tulle,
- Règle à calculs – Années 1970 – Grapholex – Paris,
- Bureau et table pour élève, 1950 ca, Ecole d'apprentissage de Tulle.

* **Donation Jacques Dauzier** : valise en bois réalisée à l'Ecole d'apprentissage pour le déménagement de tous les personnels expatriés à Epernay en juin 1944.

L'exercice 2010 a vu l'arrivée de **100 accessoires supplémentaires**, entrées par acte de donation, répartis en **6 fonds distincts** :

- **Donation APAT 6 (2)**
- **Donation Jean-Marie Peyrat (2)**
- **Donation Pierre Vergne (2)**
- **Donation Famille Theuillon (92)**
- **Donation Jean-Pierre Hombert (1)**
- **Donation anonyme (1)**

Au 31 décembre 2010, la collection d'accessoires et divers de la ville de Tulle est constituée de **2786 objets** contre **2686 en 2009**.

Seuls **22 fourreaux**, des pièces détachées et des cartouches n'ont pas été inventoriés.

Ils seront intégrés sur l'inventaire rétrospectif de l'exercice **2011**.

Conclusion

La collection d'armes de la ville de Tulle inventoriée est constituée de **3378 objets** au 31 décembre 2010 soit **391 armes à feu**, **201 armes blanches**, **2786 accessoires** et **objets divers**.

La collection est passée de 1665 objets en 2006 à 3378 objets en 2010 soit une augmentation par donation de 203% en trois années consécutives.

La ville a inscrit une ligne budgétaire liée aux acquisitions du musée des armes depuis l'exercice 2007.

La collection est exceptionnelle.

Nous constatons des manques dans les modèles fabriqués à Tulle relatifs à la période de 1690 à 1777 et peu de représentation de la facture d'armes blanches sur la ville.

La politique d'acquisition des années à venir va s'évertuer à combler ces lacunes pour avoir la lecture la plus complète de l'Histoire de la Manufacture d'Armes à Tulle.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

9 - Approbation du don par le CFAI de 22 documents pédagogiques liés à l'apprentissage industriel, au Musée des Armes

Une donation est proposée au Musée des Armes par le CFAI de Tulle. Il s'agit de **22 documents pédagogiques liés à l'apprentissage industriel.**

Liste exhaustive de la donation

1. J.DUROUX et R.FAUCARD, *Technologie générale et de construction, Tome II, Lycées Techniques, Editions André DESVIGNE, Lyon, 1968, 335p. [Coll. L'Enseignement Technique Moderne]*
2. Jacques MULLER, *Formulaire Technique de Mécanique Générale, Imprimerie F.PAILLART, Abbeville, 1964, 862 p.*
3. DTAT, *Utilisation rationnelle et conditions de coupe des outils en carbure métallique, Imprimerie de l'Atelier de Construction de Tarbes, 1967*
4. V.BAWIN et C.DELFORGE, *Manuel pratique d'atelier de la construction mécanique avec aide-mémoire pour les dessinateurs et techniciens d'ateliers, Technique & Vulgarisation, Paris, 1963, 188p.*
5. *La sécurité dans l'emploi des machines-outils travaillant par enlèvement, INRS, Paris, 1971, 99p.*
6. *Classeur de calques des enseignements dispensés à l'Ecole de Formation Technique de la Manufacture d'Armes de Tulle (ajustage, rectification, rabotage, fraisage)*
7. *Classeur de calques des enseignements dispensés à l'Ecole de formation technique de la Manufacture d'Armes de Tulle en 1972*
8. A. CHEVALIER, *Guide du dessinateur industriel, Hachette, Paris, 1969, 320p.*
9. M.NORBERT, R.PHILIPPE, *Technologie de construction mécanique, Tome I, La Capitelle SA Editions, Uzès, 1977, 210p.*
10. M.NORBERT, R.PHILIPPE, H.BOYER, *Technologie de construction mécanique, Tome II, La Capitelle SA Editions, UZES 1981, 226p.*
11. *Tableaux récapitulatif et indicatif des conditions de perçage, d'alésage et de fraisage pour des outils coupants, réalisé par le Bureau de Fabrication de la Manufacture d'Armes de Tulle.*
12. *Article de revue concernant l'utilisation de perceuses en fonction des marques et des modèles.*
13. *Photocopie d'une plaquette publicitaire réalisée par la société CHAUVIN & Cie, concernant des outils de précision de la marque TITEX Plus produits par la société GUNTHER & Co*

14. Aide-mémoire réalisé par la Société GIAT Industries concernant les méthodes de management d'une équipe et de résolution des problèmes.
15. Tableau des tolérances de pièces lisses pour des dimensions allant jusqu'à 500 mm lors d'ajustements à arbre normal ou à alésage normal, édité par l'Imprimerie F.PAILLART, Abbeville, en 1967
16. Sujets d'exercices et d'examens (de passage, de sortie, BEP, CAP) destinés aux élèves de l'Ecole d'apprentissage de la Manufacture d'Armes de Tulle (1961-1988)
17. Sujets d'exercices, d'examens (probatoires, de sortie, BEP, CAP) et de concours d'entrée (1974-1985)
18. Sujets d'exercices destinés aux élèves de l'Ecole d'Apprentissage (calques)
19. Sujet de l'examen de sortie EFTN de Juin 1982
20. Sujets d'exercices destinés aux élèves de l'Ecole d'Apprentissage (calques)
21. Sujets d'exercices et d'examens (de contrôle, probatoire et de passage d'EFTN1 en EFTS 2) à destination des élèves de l'Ecole d'apprentissage de la Manufacture d'Armes de Tulle (1969-1981)
22. Sujets d'exercices et d'examens (de sortie, probatoire, de contrôle, BEP) destinés aux élèves de l'Ecole d'apprentissage de la Manufacture d'Armes de Tulle (1953-1983)

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver l'entrée de ces documents dans le fonds documentaire de la Ville de Tulle pour affectation au Musée des Armes**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce don**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteurs : Mesdames Sylvie CHRISTOPHE et Laurence LAMY

10 - Approbation, pour régularisation, de l'acquisition d'un panneau en bois sculpté représentant *Suzanne et les vieillards* pour le Musée du Cloître

En 1982, la Ville de Tulle a acquis une œuvre auprès de Madame Emma SERRE.

Il s'agit d'un Panneau sculpté en bas-relief

Auteur LARRIBE

Noyer vernis - Cadre mouluré

L= 58,5 / h= 43,5 cm

Valeur d'achat : 900 francs / 137,20 euros

N°inventaire : 83.5.1

L'acquisition avait reçu un avis favorable du Conseil Artistique des Musées le 17 décembre 1982.

Aucune délibération n'ayant acté l'entrée de l'œuvre dans les collections muséales, il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- **approuver l'acquisition, pour régularisation, de cette œuvre pour affectation au Musée du Cloître**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

11 - Approbation de la convention de dépôt de deux œuvres de Gaston Vuillier liant la Ville de Tulle, l'Etat et le Centre National des Arts Plastiques

En 2003, à l'occasion de l'exposition temporaire consacrée à cet artiste par le musée, la Ville de Perpignan avait accepté de prêter deux œuvres, anciens dépôts d'Etat au musée Hyacinthe Rigaud, intitulées *Le vallon de Pierre-Fol* (inv.314) et *les bords de la Creuse* (inv.169).

Ces deux œuvres sont, par la suite, devenues des dépôts d'Etat au musée du Cloître de Tulle, par convention avec le Centre National des Arts Plastiques en date du 26 octobre 2004, approuvée en Conseil Municipal du 24 septembre 2004. Réalisée pour cinq ans, cette convention de dépôt est aujourd'hui caduque.

Le Comité des prêts et dépôts du 4 avril 2011 a donné un avis favorable à la prorogation de ce dépôt. Le Centre National des Arts Plastiques a mis en place, depuis le 1^{er} juillet 2010, une nouvelle convention de dépôt type.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention de dépôt avec le Centre National des Arts Plastiques relative aux deux œuvres de Gaston Vuillier**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteurs : Mesdames Sylvie CHRISTOPHE et Laurence LAMY

12 - Approbation de la régularisation de propriété /donation d'œuvres appartenant à l'Association Les Amis de Tulle pour affectation au Musée du Cloître

L'association *Les Amis de Tulle* fut créée en 1927 à l'initiative d'André Mazeyrie avec pour missions *de contribuer à l'embellissement et à la prospérité de la ville et de sauver de l'oubli ou de la destruction tous les souvenirs se rattachant à l'histoire de Tulle*. Dans ce cadre, l'association pouvait acquérir des œuvres se rapportant à l'histoire de la ville pour enrichir les collections du musée du Cloître.

La dernière trace d'existence de cette association loi 1901, date de juin 1962. Il s'agit d'une correspondance du trésorier archiviste à la Préfecture pour informer de la constitution du bureau. A ce jour, les membres du bureau sont décédés.

La dissolution de l'association a été prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Tulle le 25 novembre 2010. L'article 20 des statuts de l'association stipulait que : *en cas de dissolution, l'avoir disponible, après le règlement du passif, aurait dû être versé par le ou les liquidateurs à une ou plusieurs œuvres d'intérêt local. A défaut de désignation par l'assemblée générale, cet actif sera attribué à l'Hôpital de Tulle*.

Par conséquent, en application de l'article 20 des statuts, Monsieur le Directeur de l'Hôpital de Tulle a été désigné pour :

- dresser un inventaire de l'actif et du passif de l'association,
- apurer le passif en tant que de besoin,
- procéder à l'attribution de l'actif.

Dominique DOLLET, Directeur du Centre Hospitalier de Tulle, est désigné pour procéder au transfert d'attribution de l'actif et, dans ce cadre, pour régularisation, décide de donner à la Ville de Tulle trois œuvres, acquises par l'association, pour affectation au musée du Cloître.

Il s'agit des œuvres suivantes :

- une sculpture en pierre polychrome dite *Vierge aux moinillons* ou *Vierge du Bois - Manger*
- une sculpture dite *tête de la Bernardine*
- une statuette de Sainte en bois doré dite *abbesse de Laguene*

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la donation des trois œuvres pour régularisation et affectation au musée du Cloître.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs et juridiques liés à cette donation.**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

13 - Approbation de la donation de sept kakémonos à la Distillerie des Terres Rouges - Salers

L'exposition temporaire « *125 ans : Du Kirsch Labounoux à la Gentiane Salers* » s'est tenue au Musée des Armes du 25 novembre 2010 au 4 avril 2011.

Dans le cadre de cette exposition, il a été réalisé sept kakémonos qui retracent les origines de l'entreprise depuis la naissance du Kirsch Labounoux à la création de la Gentiane Salers, son histoire depuis ses débuts à Saint-Martin-La-Méanne au présent à Turenne, via Montaignac - Saint-Hippolyte, qui dévoilent les secrets de fabrication, les différents produits, la collaboration de l'entreprise avec de nombreux événements sportifs et culturels, ainsi que des affiches et objets publicitaires...

Après démontage de l'exposition, les sept kakémonos n'auront pas vocation à être réutilisés par le musée des Armes.

Il est proposé de donner ces sept kakémonos, d'une valeur de 1277,11 € TTC à l'entreprise *Distillerie des Terres Rouges – Salers*.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la donation des sept kakémonos à l'entreprise « Distillerie des Terres Rouges - Salers » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette donation.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

14 - Approbation de la donation de livres anciens pour le centre de documentation du musée du Cloître

Madame MEYNARD a souhaité faire don à la Ville de Tulle pour affectation au musée du Cloître d'un fonds de publications et d'ouvrages anciens en lien avec l'histoire de Tulle ou de la Corrèze, ayant appartenu à Monsieur Jean MEYNARD, son époux.

Le musée a réalisé une sélection pour compléter son centre de documentation et a retenu les ouvrages cités dans la liste annexée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la donation d'ouvrages à la Ville, conformément à la liste annexée, pour affectation au centre de documentation du musée du Cloître.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

15 - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes relatif au marché locations de chapiteaux 2011

Le contrat avec la Société « Doucet » étant désormais terminé, il est nécessaire de louer des chapiteaux pour le mois de septembre 2011 :

- d'une part, deux chapiteaux, du 7 au 22 septembre place Martial Brigouleix, pour le Salon de l'Habitat et les Nuits de Nacre ;
- d'autre part, cinq chapiteaux, du 15 au 22 septembre, place Gambetta, pour d'autres manifestations organisées par le Ville de Tulle.

Cette location comprend les temps d'installation et de démontage des équipements sur toile.

Cette opération est estimée à plus de 20 000 €.

Afin d'optimiser les coûts et la coordination de la double opération « Salon de l'Habitat/Nuits de Nacre », la constitution d'un groupement de commandes relatif au marché « location de chapiteaux 2011 » semble très opportun.

Le groupement de commande concerne la Ville de Tulle, l'association pour le Salon de l'Habitat et la Cité de l'accordéon.

Pour cela, la signature d'une convention entre les trois parties est indispensable.

La Ville de Tulle sera « coordinateur » de ce groupement de commandes, avec pour missions :

- Elaboration du DCE
- Opérations de publicité adaptée
- Organisation des opérations de sélection des cocontractants
- Organisation des opérations d'ouverture de plis et d'attribution du marché (avec un représentant de l'association pour le Salon de l'Habitat et un de la Cité de l'accordéon)

- Signature du marché
- Notification du marché au titulaire retenu.
- Exécution du marché selon la répartition suivante :
3/4 du coût du montage et démontage des chapiteaux nécessaires à l'organisation du prochain salon de l'habitat, calculé au prorata de la surface totale.
et exécution totale du marché concernant les locations des cinq autres chapiteaux, place Gambetta (Bons de commande, éventuelles avances, éventuels sous-traitants, règlements...).

L'association pour le Salon de l'Habitat aura les missions suivantes :

- l'exécution du marché pour le quart restant du coût du montage et démontage des chapiteaux nécessaires à l'organisation du prochain Salon de l'Habitat, calculé au prorata de la surface totale.
- la prise en charge de la totalité des frais d'immobilisation de la structure avant les Nuits de Nacre, des coûts d'aménagement intérieurs de la structure, lui incombant, et enfin des surcoûts concernant la surface qui n'est pas nécessaire pour l'organisation des Nuits de Nacre.

L'association « Cité de l'accordéon » aura les missions suivantes :

- l'exécution des éléments financiers concernant la location d'1 chapiteau de 5m x 10m (avec plancher) place Gambetta, à savoir : les bons de commande, les éventuelles avances, l'éventuelle sous-traitance, les règlements...)
- Les coûts d'aménagement intérieur de la structure de ce chapiteau

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes relatif au marché location de chapiteaux 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Madame Pierrette DEZIER

16 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention fixant pour 2011 la participation financière de la Ville de Tulle au Fonds Commun Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

Dans le cadre de la reconduction du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Corrèze (PDALPD), une convention tripartite Etat, Département, Commune de Tulle, ayant pour objet de définir la participation financière de la Commune de Tulle versée au Fonds Commun Logement (FCL) pour le financement des actions prévues par ce plan, a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 mai 2008.

Cette convention prévoyait notamment l'intervention d'un avenant annuel fixant la participation de la Commune de Tulle au Fonds Commun Logement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 à ladite convention fixant la participation de la Commune de Tulle au Fonds Commun Logement pour l'année 2010 à 7 776 €.

Il est précisé que la participation de la Commune de Tulle au Fonds Commun Logement pour l'année 2010 était de 7 776 €.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur le Maire

17 - Création de postes saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Services	Année 2011	Postes	grade	Dates
----------	------------	--------	-------	-------

Propreté urbaine	1J	2	adjoint technique de 2ème classe	4 au 19 juillet, 18 juillet au 2 août,
Espaces Verts	2J - 2A	8	adjoint technique de 2ème classe	4 au 19 juillet (2) 18 juillet au 2 août (2) 1 ^{er} au 17 août (2) 16 août au 2 septembre (2)
Peinture	1/2J – 1/2A	2	adjoint technique de 2ème classe	18 juillet au 2 août 1er au 15 août
Stades	1J – 1A	4	adjoint technique de 2ème classe	4 au 19 juillet 18 juillet au 2 août 1 au 17 août 16 août au 2 septembre
Manutention	1J	2	adjoint technique de 2ème classe	4 au 19 juillet 18 juillet au 2 août
Eglise Saint Pierre	<u>1/2Ju (*)</u> <u>[1/2J - 1/2A]</u>	6	adjoint du patrimoine de 2ème classe	1 au 19 juin 18 juin au 3 juillet 4 au 19 juillet 18 juillet au 2 août 1 au 17 août 16 août au 2 septembre
Musée du Cloître	2A	2	adjoint du patrimoine de 2ème classe	1 au 31 août 1 au 31 août
Musée des Armes	1J – 1A	2	adjoint du patrimoine de 2ème classe	1 au 31 juillet 1 au 31 août
Ressources Humaines	1J	1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} au 31 juillet
Patrimoine	<u>1/2 Ju (*)</u> <u>[1/2J - 1/2A]</u> 1J - 1A	4	adjoint technique de 2ème classe	4 au 19 juillet 18 juillet au 2 août 1 au 17 août 16 août au 2 septembre
Centre Aqua – caisse	1J - 1A	2	adjoint administratif de 2ème classe	27 juin au 4 août 28 juillet au 10 septembre
Centre Aqua – entretien	3J - 3A	6	adjoint technique de 2ème classe	28 juin au 4 août 29 juin au 1er août 18 juillet au 16 août 1er août au 8 septembre 2 août au 8 septembre 8 août au 8 septembre
Centre Aqua – surveillance des bassins	5J – 5A 1JA	10	Educateur des APS de 2ème classe	5 du 29 juin au 31 juillet, 5 du 1 ^{er} août au 4 septembre.
		1		14 juillet au 15 août
TOTAL		52 postes		

18 - Créations et suppressions de postes budgétaires

Suite aux commissions administratives paritaires, il est nécessaire de procéder à des transformations de postes sur le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer les agents concernés.

Il est donc demandé de supprimer :

Le 30 juin 2011 :

- un poste de technicien principal de deuxième classe,
- un poste d'éducateur des APS de 2^{ème} classe,
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- deux postes d'adjoint administratif principaux de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- onze postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale.
- trois postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe,

Le 31 décembre 2011 :

- un poste d'éducateur des APS de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Et de créer :

Le 1^{er} juillet 2011 :

- deux postes de rédacteurs,
- un poste de technicien principal de première classe,
- un poste d'éducateur des APS de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise,
- trois postes d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de première classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- onze postes d'adjoints technique de 1^{ère} classe,
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe.

Le 1^{er} janvier 2012 :

- un poste d'éducateur des APS hors classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

APPROUVE à l'unanimité

19 - Approbation de l'avenant de prorogation du contrat de l'archiviste pour les travaux de classement des archives du Musée de la Résistance et demande de subvention au titre des crédits Leader pour son financement

Les archives du Musée associatif de la Résistance et de la Déportation ont été léguées à la Ville de Tulle.

Un archiviste diplômé a été recruté pour une période déterminée afin d'assurer le tri, le classement et l'inventaire de ces archives.

La réalisation de cette mission constitue la première étape du transfert des archives associatives vers les archives municipales avec une vocation à intégrer le centre archivistique et documentaire du Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes.

Le contrat initial de l'archiviste courrait pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 juillet 2011.

Compte tenu de l'importance du travail à réaliser, il s'avère nécessaire de prolonger son contrat pour une période de deux mois.

La Ville de Tulle a bénéficié d'une aide Leader pour le financement de cette action à hauteur de 15 713,07 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention complémentaire aussi élevée que possible auprès du GAL Corrèze - Ventadour pour financer la prolongation du contrat de l'archiviste jusqu'au 30 septembre 2011.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

20 - Adhésion de la Ville de Tulle au titre de l'année 2011 aux associations et organismes suivants et versement de la cotisation correspondante :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer, au titre de l'année 2010, aux associations et organismes suivants et de leur verser la cotisation correspondante :

**a- FACLIM (Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin) :
2 332,95 €**

Cette participation, calculée sur la base de 0,15 € par habitant de la commune, permet de contribuer au développement de la collection et des actions culturelles de cette association.

APPROUVE à l'unanimité

b- Associations des Campings Corrèziens : 110 €

APPROUVE à l'unanimité

21 - Décision relative à la modification des tarifs 2011-2012 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse

Chaque année, le conseil municipal entérine l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire suivante.

La hausse pour la rentrée 2011-2012 a été fixée par délibération à 1,5%.

Les différentes propositions de tarifs (âge, type de parcours, résidence) ne sont pas modifiées par rapport à l'année dernière.

Le fait de voter cette augmentation permettra de renseigner les usagers sur leur future cotisation tandis que commence la période de réinscription mi-mai.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse.

APPROUVE à l'unanimité

22 - Décision relative à la vente d'un téléphone portable à un agent communal

La Ville de Tulle à l'occasion du renouvellement de son matériel de téléphonie, se trouve, notamment, en possession d'un téléphone portable.

Ce matériel n'ayant plus vocation à être utilisé au sein des services municipaux.

Il a été proposé à la vente, déduction faite du calcul de la vétusté correspondante soit 15%.

En effet, les fonctionnalités de ce dernier ne permettent plus de répondre aux attentes des services concernés.

Dans ce contexte, un particulier s'est porté acquéreur dudit téléphone au prix de 264,26 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente de ce téléphone et d'encaisser la recette correspondante sur le budget de la Ville.

APPROUVE à l'unanimité

23- Décision relative à la prise en charge par la Ville d'une amende

Un véhicule du parc de la Ville conduit par un agent municipal qui l'utilisait dans le cadre de l'exercice de ses fonctions a fait l'objet d'un contrôle de police.

Il en résulte une verbalisation du véhicule et l'amende correspondante a été adressée à l'agent municipal, conducteur du véhicule.

Il convient que ce soit la Ville qui prenne à sa charge cette dernière.
Une délibération est nécessaire pour valider cette régularisation.

Il est, par conséquent, demandé au Conseil Municipal d'acter la prise en charge du paiement de l'amende par la commune.

Question retirée

AFFAIRES GENERALES-

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

24 - Instauration d'un service public de crémation :

- a- Délibération de principe décidant l'instauration d'un service public de crémation**
- b- Création d'une commission consultative des services publics locaux dans le cadre de l'instauration d'un service public de crémation**
- c- Création d'une commission de délégation de service public et désignation de ses membres**

La crémation connaît en France, un fort développement.

Le taux de crémation est passé de 1% des décès à 30% en 2008.

Il devrait continuer à progresser fortement pour atteindre 50%, au plus tard en 2050, restant en dessous des taux observés dans les pays anglo-saxons et scandinaves (taux qui dépassent 70%).

Ce phénomène trouve son explication dans une conjonction de plusieurs facteurs sociologiques et économiques mais l'un des éléments majeurs du développement de la crémation réside dans le fait que le coût de la crémation est inférieur, en moyenne, de 35% par rapport à celui de l'inhumation. Notons, à ce titre que la crémation figure dans 45% des intentions des souscripteurs, de formules en prévision d'obsèques.

Une enquête d'opinion a mis en exergue, que 51% des personnes interrogées se prononçaient en faveur de la crémation pour leurs obsèques.

Le secteur de Tulle se situe à un niveau légèrement supérieur au taux de crémation moyen observé en France avec une augmentation de 58 % du taux de crémation entre 2000 et 2008.

Actuellement, dans notre territoire, les besoins en matière d'équipement funéraire dédié à la crémation ne sont pas complètement satisfaits.

Les familles qui souhaitent recourir à la crémation sont dans l'obligation d'attendre des créneaux de crémation et de surcroît ne bénéficient pas d'équipement de proximité.

L'insatisfaction des familles est grande, compte tenu des délais qui leurs sont imposés.

En effet, on dénombre 5 équipements dans un rayon de 150 km dont un seul, celui d'Allasac, est très concurrentiel du fait de sa proximité, de son accessibilité et des tarifs proposés. Ceux de Capdenac, Périgueux, Limoges et Clermont Ferrand présentent l'inconvénient d'être plus éloignés.

En conséquence, il apparaît nécessaire de répondre à une attente des familles de notre bassin de population, ce qui correspond à une demande de l'ordre de 600 à 700 crémations par an pour les premières années pour atteindre 1300 à 1400 crémations en 2030.

Ce chiffre, est une hypothèse basse dans la mesure où le taux de crémation est en constante augmentation, ainsi que le nombre de décès qui augmentera fortement, dans les deux prochaines décennies.

Le but poursuivi est donc de permettre aux familles de pouvoir organiser les obsèques d'un proche, sans avoir à subir un délai d'attente, forcément pénible, et sans avoir à effectuer un long trajet.

L'équipement envisagé est un complexe funéraire dédié à la crémation et un espace cinéraire dédié à la mémoire.

Compte tenu de la complexité d'un tel dossier et de la technicité requise pour l'exploitation d'un tel équipement, nous devons, pour organiser ce service public de crémation, nous interroger sur le mode de gestion le plus approprié avec notamment la possibilité d'une délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, dans un premier temps, sur l'organisation du service public de crémation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches requises.

Dans un deuxième temps, il convient de créer une commission consultative des services publics locaux (CCDPL) « service public de crémation » afin de la réunir pour avis sur le projet, conformément à l'article L 1413 -1 du CGCT.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Enfin, il est nécessaire de désigner (conformément à l'article L 1411-5 du CGCT) les membres de la commission de délégation de service public. Cette commission de délégation de service public doit être distincte de la commission d'appel d'offres.

Elle doit être composée de Monsieur le Maire ou son représentant, de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante et de cinq suppléants.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner :

- les membres de la commission consultative des services publics locaux
- les membres de la commission de délégation de service public

APPROUVE à l'unanimité

25 - Communauté d'Agglomération – Décision relative à la définition de son périmètre

Par délibération du 17 février 2011, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze a décidé de se transformer en Communauté d'agglomération avec extension de son périmètre à la commune de Gimel les Cascades.

Les conditions de l'article L5216-1 du code général des collectivités territoriales exigées pour la création d'une communauté d'agglomération sont respectées à l'exception de l'exigence d'un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

Conformément à l'article L5211-41-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a soumis ce projet à la commission départementale de coopération intercommunale réunie en formation plénière le 11 avril 2011 qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Monsieur le Préfet a transmis, à cet effet, un projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes à la commune de Gimel ainsi que la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze décidant d'engager sa transformation en communauté d'agglomération pour approbation de son conseil Municipal.

Il est précisé que la transformation pourra intervenir et le périmètre étendu après accord du conseil communautaire ainsi que des deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le futur périmètre et représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération dans ce délai de trois mois à compter de la notification du projet d'extension de périmètre, l'accord est réputé donné.

A l'issue de cette consultation et si les conditions de majorité sont requises, l'arrêté d'extension du périmètre de la communauté de communes et la transformation de cet établissement en une communauté d'agglomération interviendra.

Par ailleurs, cette transformation aura des conséquences sur certains syndicats dont les communes adhérentes seront également membres de la communauté d'agglomération, à savoir :

* l'identité du périmètre entre le Syndicat mixte pour le suivi du Schéma de Cohérence territoriale du pays de Tulle (SCOT) et la communauté d'agglomération (article L5216-6 du CGCT).

La communauté d'agglomération est substituée de plein droit au syndicat des communes ou aux syndicats mixtes dont le périmètre est identique au sien, pour la totalité des compétences qu'il exerce.

L'intégration de la commune de Gimel les Cascades dans le futur périmètre de la communauté d'agglomération entraînera une identité de périmètre entre cette dernière et le SCOT

Par conséquent, la communauté d'agglomération se substituera de plein droit au SCOT pour sa compétence. Le Syndicat du SCOT sera donc dissous.

* le chevauchement des périmètres de syndicats et communauté d'agglomération (article L 5216-7 du CGCT)

Les communes qui sont membres à la fois d'une communauté d'agglomération et d'un syndicat sont retirées de ce dernier pour l'exercice de ses compétences correspondant à des compétences obligatoires ou optionnelles de la communauté d'agglomération.

Le syndicat fait l'objet d'une réduction de son périmètre qui ne comprend plus que les communes qui ne sont pas membres de la communauté d'agglomération.

La future communauté d'agglomération exercera à titre optionnel la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ». Ainsi les SIRTOM d'Egletons et de Brive dotés également de cette compétence verront leur périmètre réduit par le retrait de leurs communes adhérentes, membres de la communauté d'agglomération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la définition du périmètre de la future communauté d'agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

I -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

DENOMINATION

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

26 - Dénomination de la salle municipale sise avenue Alsace Lorraine

Dans le cadre de son 60^{ème} anniversaire, l'Association PEUPLE et CULTURE a réalisé des recherches sur l'histoire de la salle Marie Laurent.

Cet espace municipal fait partie du patrimoine de la Ville de Tulle car il a été un lieu de transmission des savoirs et d'accès à la culture.

En effet, en 1919, l'Université Populaire s'installe en bas de l'avenue Alsace Lorraine dans un bâtiment style « Baltard », ancien cantonnement des ouvriers de la Manu en 14-18.

Pendant 20 ans, l'U.P va constituer une bibliothèque de deux mille livres, organiser des conférences, vibrer au son des cours de solfège,...

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de donner à cette salle municipale une double dénomination :

**« Salle de l'Université Populaire et Marie Laurent »
et d'apposer sur sa façade un texte retraçant son histoire.**

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SCOLAIRES-

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

27 - Demande de subventions à la Région, au Département et à l'Université de Limoges concernant le financement d'une étude de programmation pour le futur pôle universitaire

Près de 2000 personnes suivent les formations proposées à Tulle.

Elles sont réparties autour des formations proposées à l'IUT, l'IUFM, l'IFSI-IFAS, le CFA, le CFAI, le CFA Bâtiment, le Lycée René Cassin, l'ISMIB, le Lycée Edmond Perrier et les organismes de formation tels que le GRETA, l'INFA ou le FEL, mais aussi le FJT et la Mission locale.

L'enseignement supérieur constitue un enjeu économique important pour une agglomération telle que Tulle, par les retombées générées par la présence d'étudiants et de formateurs, qui sont autant de consommateurs et d'acteurs de la dynamique économique, sociale et culturelle.

L'existence d'antennes universitaires et de formations dans les principales villes d'une région est un facteur de dynamisme important pour le territoire, puisqu'elles favorisent et améliorent, entre autres choses, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur.

L'objectif premier est de mutualiser les ressources techniques, immobilières, voire même humaines et financières, au sein d'un lieu identifié comme le Campus de Tulle. Dans ce cadre, il est indispensable de lancer une étude de programmation afin de révéler les forces et les faiblesses des structures existantes.

Elle permettra également de déterminer les réhabilitations et/ou créations d'espaces, nécessaires et appropriées, pour mener à bien ce projet de Campus.

Pour cela, la Ville de Tulle fera appel à un cabinet spécialisé (programmiste).

Pour financer cette étude, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter des subventions au Conseil Général de Corrèze, au Conseil Régional du Limousin ainsi qu'à l'Université de Limoges pour financer cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes.

Ainsi, la Ville de Tulle compte sauvegarder l'offre de formations sur la Ville et même la développer, en cohérence avec l'environnement économique et social du territoire. Mener à bien ce projet de rassemblement et de mutualisation des forces permettra d'optimiser le patrimoine immobilier, et de développer une vie de campus.

Le souci premier est de tendre de manière continue vers plus de qualité de service et vers une organisation plus opérationnelle.

APPROUVE à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE -

Arrêtés des 24 mars, 5 avril et du 2 mai 2011

Pris acte
Tulle, le 24 mai 2011
La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Bernard COMBES